

# L'ORDRE

BUREAUX : 30, RUE SAINT-GABRIEL.

Pour les conditions de l'abonnement et des annonces, voir la dernière page.  
PLINGUET & LAPLANTE, Éditeurs-Propriétaires.

Les lettres d'affaires doivent être adressées aux Propriétaires, et celles concernant la rédaction, à MM. les Rédacteurs du journal. — Aucune lettre non-affranchie n'est retirée du bureau de poste.

## MONTREAL.

Il ne suffisait pas, paraît-il, à l'Angleterre de se montrer indifférente vis-à-vis du Canada; il fallait encore que ses journaux jetassent l'insulte à nos volontaires.

On a vu que la dernière équipée féminine a été repoussée par les seuls volontaires canadiens et non par les troupes régulières qui, dans la première rencontre, furent laissées au second plan. On a vu aussi que le commandant des troupes a remercié et félicité nos braves volontaires sur le champ de bataille, puis par un ordre-général dans lequel il a dit, entre autres choses, que leur belle conduite serait sans aucun doute appréciée en Angleterre.

Oui, elle a été appréciée, mais nos lecteurs ont pu voir par les dépêches d'hier de quelle manière elle l'a été. Des journaux sans vergogne ont posé condamnation sur les discours du général Lindsay qu'ils ont trouvés de mauvais goût parce que le général s'était exprimé de la sorte: "Le président des Etats-Unis a lancé une proclamation, très convenable et très amicale en elle-même, mais d'une utilité actuelle pour vous, parce qu'il était trop tard pour prévenir l'invasion, et vous avez eu à repousser l'attaque vous-mêmes."

Le général Lindsay n'a fait là que constater une réalité, et si les hommes publics d'Angleterre sont trop fâchés pour la reconnaître, cette réalité n'en existe pas moins et elle fera l'éternelle condamnation de la puissance anglaise qui veut obstinément fermer les yeux sur la manière ridicule dont on agit à son égard.

Ainsi, non seulement les journaux d'Angleterre n'ont aucun éloge pour la valeur des milices canadiennes qui ont payé de leur personne pour repousser une attaque dont leur pays n'était pas la cause; mais ils blâment ceux qui reconnaissent leur mérite.

Si ce dernier trait ne comble pas la mesure et ne fait pas déborder le contentement que nous avons droit de nourrir contre l'Angleterre qui se conduit envers nous comme une marâtre, nous sommes indignes de la vie des peuples.

Il est temps qu'on en arrive à une solution avec cette question des liens coloniaux, et nous constatons avec une légitime satisfaction que le gouvernement sent enfin la nécessité d'agir. Le langage de ses organes, celui particulièrement de la *Minerve* qui revient à la charge avec une nouvelle vigueur dans son numéro d'hier, ne laisse aucun doute à cet égard.

Cette après-midi à 3 heures doit avoir lieu, dans la Salle des Artisans, une assemblée préliminaire dans le but d'examiner l'opportunité de convoquer une assemblée publique pour demander au gouvernement de faire des représentations aux autorités impériales au sujet de la dernière invasion féminine.

Nous ne connaissons pas les auteurs du mouvement; mais si les questions de partis et de politique peuvent être laissées de côté, nous n'avons aucun doute que cette première manifesta-

tion de l'opinion publique sur la conduite odieuse de l'Angleterre aura une influence salutaire et sera suivie de plusieurs autres.

Un rapport volumineux de M. Mitchell, ministre de la marine et des pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1869, vient d'être publié.

Comme cette question de la marine et des pêcheries forme une des branches les plus importantes de l'administration, nous croyons que nos lecteurs verront avec beaucoup d'intérêt les quelques chiffres principaux que nous en extrayons.

Le 30 juin dernier 221 phares appartenant à la Puissance étaient maintenus à une dépense totale de \$203,496.27.

Ces phares sont disséminés depuis l'île St. Ignace dans Lac Supérieur jusque dans le Golfe St. Laurent; sur les côtes du Nouveau-Brunswick, ainsi que celles de la Nouvelle-Ecosse.

Dans la première section qui comprend depuis le Lac Supérieur jusqu'à Montréal, on en compte 67; depuis Montréal jusqu'à 200 milles au-dessous, 41. L'entretien de ces derniers phares ainsi que des bouées qui se trouvent sur le même parcours est sous le contrôle de la Maison de la Trinité à Montréal.

Depuis 38 milles au-dessous de Québec jusqu'au détroit de Belisle les phares et les bouées sont sous la juridiction de la Maison de la Trinité à Québec.

Cette division a besoin d'un plus grand nombre de lumières et le gouvernement en fait élever quelques-unes afin de rendre la navigation plus sûre et plus commode.

Le Nouveau-Brunswick possède déjà 32 phares, et quelques autres sont en voie de construction.

Avec le nouveau phare érigé sur la Pointe Tupper, la Nouvelle-Ecosse compte 60 lumières. Et l'on projette d'en ériger quelques autres.

L'huile dépensée pour l'usage de ces phares forme un item d'au-delà de \$8,000.

Les salaires des différents gardiens de phares varient entre \$200 à \$560.

Deux vapeurs sont nolisés chaque année pour visiter les différents phares, phares flottants, bouées etc. Cette dépense est rencontrée en grande partie par le service même que l'on retire de ces bateaux par le touage des vaisseaux, etc.

Il serait trop long de faire mention de toutes les informations que l'on trouve dans ce rapport étendu sur l'importance des relations et du commerce qui se font au moyen de la navigation. Les divers suppléments joints au rapport principal indiquent d'une manière satisfaisante les progrès marqués de la Puissance en ce qui regarde cette partie de notre marine.

L'état publié sur l'inspection des bateaux à vapeurs démontre qu'en 1869, 401 batiments à engins ont été visités. Sur ce nombre 155 l'ont été par les deux Inspecteurs d'Ontario et 185 par les trois inspecteurs de Québec.

516 certificats d'ingénieurs ont été octroyés dans cette même année. Sur

ce nombre 140 ont été donnés après examen et 376 ont été renouvelés.

Voici maintenant quelques chiffres qui pourront donner une idée de la richesse de nos pêcheries et des ressources immenses qu'elles offriraient à une fraction considérable de notre population si elles étaient convenablement protégées.

Dans le comté de Gaspé près de 5,000 hommes et 2,000 bateaux ont été employés à la pêche et ont produit un montant de 70,090 cwts. de morue et de 54,266 galls. d'huile, outre un rapport considérable de harengs, saumons et autres poissons.

Le comté de Bonaventure fournit pour sa part un millier d'hommes montés sur 584 bateaux munis largement de tous les instruments nécessaires à cette industrie.

Six-cent vaisseaux de toutes grandeurs ont été employés, et la pêche de la morue seule a produit un résultat de 27,000 cwts. dans le comté du Saguenay.

En joignant les rapports d'Anticosti et des îles de la Magdeleine à ceux de ces trois comtés, on trouve qu'une population d'au-delà de 8000 personnes trouve l'occupation et la subsistance par l'exportation de cette richesse naturelle.

Le produit total des pêcheries s'est élevé à près de 240,000 cwts. de poissons, dont 130,000 cwts. de morue et le reste se composant de saumons, de maquereaux, de lingues et de harengs, donnant un revenu net de \$1,046,240.

A la Nouvelle-Ecosse la proportion de la population exploitant les pêcheries est encore plus considérable.

Dans la saison de 1869 il y a eu 17,559 hommes employés à la pêche.

Le rendement total a donné pour une valeur de \$2,501,507 se répartissant sur les produits suivants: 133,933 barils de hareng, 12,150 do harengs fumés; 3,000 do de saumons; 46,575 do de maquereaux; 355,638 cwts. de morue; 27,139 do de loup-marins; 38,000 gall. d'huile, etc., etc.

Les pêcheries du Nouveau-Brunswick qui emploient 1991 hommes et près de mille bateaux ont produit une somme de \$639,576.

Quant aux licences données aux vaisseaux américains venant pêcher dans les eaux de la Puissance, leur petit nombre prouve que la mesure du gouvernement sur cette question est non seulement insuffisante, mais ridicule. 25 de ces batiments seulement ont payé l'impôt et les autres ont continué comme par le passé, et sans plus s'occuper des exigences de la Puissance, à bénéficier des richesses qui s'y trouvent et à nous devancer sur les marchés que nous devrions alimenter nous-mêmes.

On voit par ces quelques chiffres, l'importance qu'il y a pour le gouvernement d'adopter une politique vigoureuse et énergique dans la protection qu'il doit accorder à nos nationaux dans cette exploitation.

Ce n'est pas par des demi-mesures que l'on y parviendra.

Ce n'est pas par des démarches qui témoignent de l'hésitation que le gouvernement parviendra surtout à faire respecter son autorité par des étrangers déjà peu disposés à la reconnaître et toujours prêts d'ailleurs à

tourner à leur profit toutes les incursions et les faiblesses qu'ils accuseraient dans la conduite du gouvernement.

## Informations.

Le *Globe* de Toronto publiait la dépêche suivante en tête de sa première colonne d'hier:

St. Paul, Minn., 4 juin.

"Des avis ont été reçus du Fort Garry jusqu'au 26 mai. On y disait que Riel devait prochainement lancer une Déclaration d'Indépendance. Il a un ou plusieurs agents qui cherchent à St. Paul, Chicago et dans plusieurs autres villes, des fabricateurs; et après avoir reçu leurs rapports, il se conduira en conséquence."

Le *Globe* ajoute que son correspondant lui assure que ce renseignement est exact.

On attend à Québec les 14 et 22 courant les vaisseaux de guerre *Tamer* et *Crocodile* qui doivent ramener des troupes en Angleterre, deux batteries d'artillerie et le 1er bataillon de la brigade des carabiniers.

Ainsi, il n'y a plus à se faire d'illusions, l'Angleterre nous retire ses dernières troupes au lendemain même du jour où les événements lui ont prouvé que nous pouvions en avoir besoin pour repousser les invasions dont nous sommes les victimes à cause d'elle.

On voit qu'il n'y a plus de temps à perdre pour agir.

Depuis sa translation dans les chambres de l'Orateur des Communes, Sir John A. Macdonald a continué à prendre du mieux. Les avis de ce matin le disent hors de danger.

M. B. Chamberlin, Député de Missisquoi, vient d'être nommé Imprimeur de la Reine avec un salaire de 2,000 dollars.

A tous les points de vue cette nomination est très bonne et nous l'approuvons; mais nous regrettons que M. Chamberlin abandonne si tôt la carrière parlementaire dans laquelle il semblait devoir réussir.

Quoiqu'il en soit, maintenant qu'il est débarrassé des soucis de la politique et des occupations du journalisme, nous espérons que M. Chamberlin se livrera, dans les loisirs que lui laissera sa nouvelle fonction, à la culture de ses remarquables talents littéraires.

En acceptant cet emploi public, M. Chamberlin a dû remettre son mandat de député, et dès hier un bref était lancé pour une nouvelle élection dans le comté de Missisquoi. La *Gazette* de Montréal annonce ce matin la candidature de M. George Baker, de Cowansville. On n'en connaît pas d'autres; mais il ne serait pas impossible que l'ancien Député de ce comté, M. O'Halloran, revierait sur les rangs.

D'autres élections auront également lieu dans le district de Québec prochainement.

M. Rémillard se représentera probablement à Bellechasse pour remplacer M. Casault et on ne lui connaît pas encore d'adversaires.

Quant au mandat de Québec-Est

qui doit devenir vacant par la prochaine nomination de M. Huot comme maître de poste, on prête à M. Rhéaume, député au parlement local, l'intention d'en tenter la succession. Une dépêche mentionne aussi la candidature de M. Miville-Dechéne.

La cérémonie d'investiture de décorations à Son Altesse Royale le Prince Arthur, qui a été retardée par les troubles récents, aura définitivement lieu en cette ville samedi prochain le 11 courant.

La Banque de Montréal a eu son assemblée annuelle hier. Le Bureau des directeurs a présenté un état d'affaires très satisfaisant. Outre un dividende considérable, un nouveau million de piastres a été ajouté au fonds de réserve.

Que parle-t-on du percement de l'isthme de Suez? Il s'agit d'un dessein bien plus vaste et bien plus audacieux encore: celui de couper la France en deux.

La partie occidentale serait une île qui compterait pour villes principales Nantes, Bordeaux, Saint-Etienne, Lyon et Marseille. L'Est, par grâce spéciale, demeurerait attaché au continent.

Vous croyez que c'est un rêve écloso dans un cerveau malade? Non, c'est un projet des plus sérieux, qu'un habile ingénieur, M. Hippolyte Peut, mit autrefois en avant, et qui s'impose aujourd'hui à l'attention des esprits les plus pratiques et les plus éloignés de l'utopie.

Un canal qui réunirait l'Océan à la Méditerranée aurait en effet l'immense avantage d'abrèger, pour nos navires du Nord, la route des Indes par Suez.

En cas de guerre maritime, il faciliterait le ralliement de nos escadres de Toulon et de Cherbourg, et rendrait ainsi complètement inutile la forteresse de Gibraltar.

Il est dès lors tout naturel que toutes les villes du Midi, et notamment Bordeaux demandent, par voie de pétitions, l'ouverture de ce canal. L'intérêt dont il est pour la France, nous venons de l'indiquer. Quant aux moyens de mener à bonne fin l'entreprise, ils sont à l'étude et finiront par aboutir.

Vous verrez—nous vous le souhaitons—que ce projet, aujourd'hui traité de chimère, sera, dans une trentaine d'années, l'œuvre la plus capitale et la plus gigantesque de notre temps. —*Pays, de Paris.*

Non découragé par les embarras que lui a causés l'annexion du Nord-Ouest, et en dépit de l'attitude de l'Angleterre, le gouvernement fédéral se montre disposé à poursuivre jusqu'au bout son œuvre de la Confédération.

Trois délégués de la Colombie Anglaise sont en ce moment à Ottawa pour négocier l'admission de cette colonie dans la Confédération. Sir George Cartier, Sir Francis Hincks et l'Hon. M. Tilley ont été nommés pour traiter avec eux.

Voici le texte des résolutions que

les délégués de la Colombie Anglaise ont été chargés de faire valoir:

1. Le Canada sera responsable de toutes les dettes et obligations de la Colombie Britannique existant au moment de l'Union.

2. La population de la Colombie Britannique sera évaluée à 120,000 et ce chiffre servira de base aux arrangements financiers. Mais comme la Colombie Britannique n'a pas contracté une dette proportionnée à celle des autres provinces de la Puissance, elle aura droit à un intérêt de 5 p. 100, payable tous les 6 mois et d'avance, sur la différence de sa dette réelle et de celle qu'elle aura droit d'apporter dans la Confédération pour se trouver sur un pied d'égalité avec les autres provinces.

3. Les sommes suivantes seront payées annuellement par le Canada à la Colombie Britannique, pour le soutien de son gouvernement local, savoir: un octroi annuel de \$35,000 et une autre somme équivalente à 80 centins par tête de la population évaluée à 120,000 âmes, sujette à augmentation suivant l'accroissement de la population jusqu'à ce que celle-ci atteigne 400,000 âmes, alors que cet octroi restera stationnaire.

4. La Puissance garantira l'intérêt au taux de 5 p. 100 par année d'une somme n'excédant pas \$100,000 qui pourrait être requise pour la construction d'un dock de première classe à Esquimaux.

5. En outre des autres clauses de cette résolution, le Canada assumera et défrayera les frais des services suivants:

A. Le salaire et les allocations au lieutenant-gouverneur;

B. Les salaires et les allocations des juges et des officiers de la Cour Suprême et des cours de comtés;

C. Les frais du département des douanes;

D. Le service des postes;

E. Le service des phares, bouées, etc., et telles autres charges qui peuvent être liées aux services attribués par l'Acte de l'Amérique Britannique du nord 1867, à la Puissance.

6. Des pensions convenables approuvées par le gouvernement de Sa Majesté seront payées par le gouvernement de la Puissance à ceux des officiers de Sa Majesté dans cette colonie dont la position et les emoluments seront affectés par les changements politiques résultant de l'entrée de la Colombie Britannique dans la Confédération.

7. Le gouvernement de la Puissance établira une ligne de bateaux à vapeur régulière, efficace et semi-mensuelle entre Victoria et San Francisco.

8. Attendu qu'une union réelle ne peut exister entre cette colonie et le Canada sans l'établissement prochain de communications à travers les Montagnes Rocheuses par voitures et par chemin de fer, la Puissance dans les trois ans qui suivront l'union construira et entretiendra un chemin de fer principal de ce point du chemin principal de cette colonie au Fort Garry, une route semblable au dit chemin principal et s'engagera de plus à faire tout son pouvoir pour établir aussitôt que possible un chemin de fer; que les explorations pour déterminer la ligne du chemin de fer projeté seront immédiatement commencées et qu'une somme pas moindre de un million de piastres sera dépensée annuellement à partir des trois années qui suivront l'union, à la construction des premières sections d'un tel chemin de fer depuis le bord de la mer dans la Colombie Britannique pour se relier au système de voies ferrées du Canada.

9. La Puissance établira et maintiendra à Victoria un hôpital de marine et un asile d'aliénés, ainsi qu'un pénitencier ou autre prison principale dans telle partie de la colonie qui paraîtra plus convenable.

10. Un service efficace de cabotage en rapport avec le département des postes sera maintenu par la Puissance entre Victoria, New-Westminster, Nanaimo et tels autres ports qui seront jugés utiles ou nécessaires.

11. La même protection et les mêmes encouragements seront accordés aux pêcheries de la Colombie Britannique et aux provinces de la Puissance les plus favorisées sous ce rapport.

12. La Colombie Britannique contribuera d'une manière équitable à l'adoption de toute mesure et aux sommes qui pourraient être dépensées pour encourager l'immigration étrangère.

13. La Colombie Britannique sera représentée

## Feuilleton de l'Ordre.

### LE CHAMBRION

HISTOIRE MYSTÉRIEUSE

PAR PONSON DU TERRAIL.

VIII

(Suite).

—Quand M. de Méreuil se fut suicidé, on chercha partout le reçu et on ne le trouva pas. M. de Méreuil avait en la tête montée par le père Clappier, à l'endroit de sa femme. Il galopa à travers bois, passa dans les broussailles et ne s'aperçut pas qu'une branche d'arbre lui enlevait la sacoche qu'il portait en bandoulière. Dans cette sacoche était le reçu. Le père Clappier le trouva.

—Oh! je comprends, dit Hector, qui crutle Chambriion sur parole, et il réclama une seconde fois le so'de.

—Qui lui fut payé, monsieur Hector.

—Mais, dit le fils Clappier, de combien était ce solde, François?

—De deux cent mille francs.

—Peste! dit Hector avec un gros rire, il n'y a pas de main morte, le père, quand il s'agit de voler!

Et il devint tout pensif. La maisonnette du Chambrion apparaissait au travers des arbres au faite desquels glissait un dernier rayon crépusculaire.

—Nous allons donc à l'affût? demanda Hector sortant de sa rêverie.

—C'est-à-dire, répondit le Chambrion, que je veux vous faire tuer un chevreuil, ce qui ne vous est peut-être jamais arrivé. Mais ce n'est pas l'heure encore, et nous allons manger un morceau.

Le Chambrion et Hector entrèrent dans la cabane.

Alors, le premier alluma du feu, dressa la table, et posa dessus un pichet de vin et un morceau de lard fumé.

Puis il mit un morceau de graisse dans la poêle et dit:

—Je vais vous faire cuire des œufs.

Le Chambrion et son hôte s'installèrent, Hector soupa d'excellent appétit, tout en songeant aux écus et à la beauté de la demoiselle.

A huit heures, la lune se leva.

—C'est le moment de partir, dit François Vêru.

Et il couvrit son feu, reprit son fusil et passa une corde au cou de Flambeau.

—Ce chien va nous gêner, dit Hector.

—Nous le laisserons chez Jacomy le charbonnier.

Ce charbonnier dont parlait François Vêru avait une hute sous bois, dans une vente du Gouvernement, dont il avait affermé l'exploitation.

Hector et le Chambrion le trouvèrent assis sur le bord de son four à charbon et fumant sa pipe.

—Tiens, lui dit Hector, veux-tu gagner une pièce de dix sous? Remène mon chien à la Meunerie.

Le charbonnier prit le chien en laisse et se mit en route, tandis que le Chambrion et Hector se dirigeaient vers cet endroit de la forêt qu'on appelait la mare aux Chevrettes et où la veille nous avons vu François Vêru rejoindre M. Horace de Verne.

Le Chambrion plaça Hector à vingt mètres de l'étang, dans une broussaille, et lui recommanda de ne pas fumer.

—Ne vous pressez pas, dit-il, ils viennent ordinairement par deux et par trois. Le broquet d'abord, puis la chevette, et enfin le chevreau.

Ajustez le broquet, et si vous le tuez roide, tirez sur la chevette, mais respectez le chevreau, s'il y en a un.

—Est-ce que tu ne vas pas rester avec moi, toi?

—Non, je vais me porter un peu plus loin.

—Ah! tu penses que les chevreuils viendront?

—Peut-être tout de suite, peut-être dans une heure... peut-être plus tard... mais, pour sûr ils viennent toutes les nuits... Ah! fit le Chambrion en souriant, c'est une affaire de patience, l'affût... mais ça réussit mieux que les chiens courants.

Hector porta en arme son fusil.

—Si vous tirez et que vous man-

quez votre coup, dit encore le Chambrion, ne bougez pas et rechargez votre fusil... il en viendra d'autres. Vous savez que la nuit il faut toujours tirer un peu plus haut.

—Oui.

—Eh bien! bonne chance... je reviendrai vous reprendre ici.

Le Chambrion contourna l'étang; puis, au lieu d'aller se poster, comme il l'avait dit à Hector, il se mit à courir sous bois dans la direction des Sapinières, où, comme on va le voir, il était attendu avec une vive impatience.

Que s'était-il passé au château des Sapinières depuis la nuit précédente?

On l'eût deviné facilement en voyant mademoiselle Denise de Méreuil levée.

Elle était pâle et languissante encore, mais elle souriait en regardant Horace agenouillé devant sa chaise longue et qui tenait une de ses mains dans les siennes.

Madame Gertrude était auprès d'eux.

Denise avait failli mourir; comme l'avait dit le médecin, une grande joie l'avait sauvée.

—Mon enfant, était venue lui dire madame Gertrude, M. le vicomte Horace de Verne nous fait l'honneur de me demander ta main et je la lui ai accordée.

Ces simples paroles avaient produit une réaction violente chez Denise, et

la mort, déjà prête à la prendre, avait reculé.

On avait attendu au matin pour donner une explication à la jeune fille.

Alors, quand la crise nerveuse avait été passée, on lui avait tout avoué.

Ses parents ne s'étaient point suicidés. On les avait assassinés, et la mémoire de M. de Verne le père était pure de toute tache.

Denise malgré sa jeunesse, était une fille d'un grand sens et d'un grand cœur.

—Où est le Chambrion? demanda-t-elle.

—Il n'est pas au château, répondit Horace.

—Eh bien, répondit-elle, courez après lui, mon ami. Je ne veux pas qu'il dénonce l'assassin avant que je l'aie vu.

—Peut-être est-il déjà trop tard? fit madame Gertrude.

—Non, dit Horace. Mais est-ce possible, à présent? Ne faut-il pas que la vérité se fasse jour?

—Ah! murmura Denise, vous ne songez donc pas à lui, vous autres? A lui si hon, si noble, si dévoué... et que désormais on montrera du doigt en disant:

—C'est le fils de l'assassin!

Ces mots touchèrent Horace. Il se mit à la recherche du Chambrion.

Mais le Chambrion était parti sans rien dire de ses projets.

Il s'était borné à faire écrire à madame Gertrude cette lettre que nous avons vue adressée au fils Clappier.

Horace était allé chez le Chambrion. La chaumière était fermée.

Il avait couru les bois, il était même descendu jusqu'à Salbris, sans plus de succès.

Comme il revenait, il entendit siffler dans le taillis voisin et reconnut la voix du Brocart.

Le Brocart s'en allait aux Sapinières en compagnie de sa mère, mais le Chambrion était avec eux.

Obéissant à ses mœurs, le petit braconnier, au lieu de suivre la ligne forestière qui allait droit au château, avait fait prendre à sa mère un faux chemin sous bois.

La perpétuelle préoccupation du Brocart était de ne point rencontrer, en forêt, un agent de l'autorité; et la Malbeque qui, si elle ne broccait pas du gibier, allait par-ci par-là voler un peu de bois mort pour son hiver, était non moins timorée à l'endroit des gardes.

Horace appela le Brocart qui vint à lui aussitôt.

—Hé! petit, lui dit-il, n'as-tu pas vu le Chambrion?

—Faites excuse, monsieur Horace, nous venons de le quitter.

—Et où est-il allé?

—Au moment où Horace avait rencontré le Brocart il était presque nuit.

—Il nous a quittés, dit le Brocart, pour aller faire un coup d'affût.

—Sais-tu où?

—Près de la mare aux Chevrettes.

A continuer.



Société Canadienne-Française de Construction de Montréal.

L'ASSEMBLÉE pour le TIRAGE de la première appropriation aura lieu le VINGT-SEPT JUILLET prochain, à SEPT heures et demie du soir, au lieu qui sera fixé par le Bureau de Direction.

Montréal le 4 juin 1870.

CHEMIN DE FER LE GRAND TRONC DU CANADA.

On appelle tout spécialement l'attention sur l'annonce de cette Compagnie relative au TRAJET DES TRAINS POUR LA PRÉSENTE SAISON.

Outre les communications rapides qu'on a intention d'établir entre L'EST ET L'OUEST AVEC DES Jonctions rapprochées à tous les Points LA LIGNE AURA DE NOUVEAUX CHARS de PREMIERE CLASSE

Qui ne peuvent être égalés sur le Continent. LES TRAINS PERONT LE TRAJET ENTRE Portland et Montréal en 13 heures Montréal et Toronto en 13 heures

Arrêtant seulement aux plus importantes Stations. AUSSI TOUT QU'ILS SERONT PARACHEVÉS LES CHARS DORTOIR PALAIS DE PULLMAN

Accompagneront les Convois qui vont jusqu'à l'extrémité du Trajet, et le service général de la Ligne sera fait d'une manière qui ne pourra être surpassée par aucun Chemin de Fer sur ce Continent.

Pour plus amples détails, voir l'annonce et les Tables de l'heure du départ des Trains. C. J. BRYDGES, DIRECTEUR-GÉNÉRAL.

CHEMIN DE FER VERMONT CENTRAL.

1870—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ—1870. A partir du 30 Mai 1870, les trains feront le trajet comme suit:

TRAINS ALLANT AU SUD ET À L'EST. L'Express de jour laisse Montréal à 9.00 a. m. pour Boston, etc., arrivant à Boston à 10:30 p. m.

TRAINS ALLANT AU NORD ET À L'OUEST. L'Express de jour laisse Boston par la voie de Lowell à 8 a. m. et Springfield à 8.00 a. m., arrivant à Montréal à 9:15 p. m.

AVIS. A. J. MANLEY & Cie., Mécaniciens et Forgerons.

Ont pris possession du local occupé auparavant par W. STEWART, 706, Rue Craig, et sont maintenant en mesure de faire à ordre toute sorte de Machines.

AVIS. A. J. MANLEY & Cie., NO. 706, RUE CRAIG.

A VENDRE. 25 caques TEREBENTINE 10 Barils COAL TAR

BOUTEILLES. 100 GROSSES. Consistent en BOUTEILLES POUR CHAMPAGNE, BIÈRE et BRANDY.

Mois du Sacré-Cœur.

Table listing various religious publications and their prices, including 'Apostolat (Petit Manuel) de la Prière', 'Apostolat de la Prière par le P. H. Ramière', etc.

25 Mai. J. B. ROLLAND ET FILS. -80.



DE MONTREAL.

AVIS est par le présent donné que notre MARQUE DE FABRIQUE ENREGISTRÉE, qui se trouve ci-dessous, est la seule en usage pour les Clagues et toutes les Marchandises sortant des Ateliers de la Compagnie Canadienne de Caoutchouc de Montréal.

BOIS DE SERVICE.

12,000,000 DE PIEDS. NOUS avons en mains et offrons au public DOUZE MILLIONS DE PIEDS DE BOIS DE CONSTRUCTION, le fond le plus considérable et le plus varié dans la ville, consistant en pin, épinette, pruche de 3 pouces; pin, épinette pruche et bois blanc de 1 1/2 et 2 pouces; do 1, 1 et 1 pouce; noyer noir, érable, frêne, inférisier, etc., en madiers, planches et colonnages (Scrimings) de toutes longueurs et largeurs; 20,000 pieds de cadres 6,000 rames pour caueux, dalles et échelles, et une grande quantité de bardeaux sciés et fendus de première classe et lattes de pin.

BOIS DE SERVICE. PILLAR & LUPTON 498, RUE CRAIG, Près la Grande Rue St. Laurent.

BOIS DE SERVICE. PILLAR & LUPTON 498, RUE CRAIG, Près la Grande Rue St. Laurent.

AVIS. Officiers et Volontaires qui partent pour la Frontière.

UNE BONNE PAIRE DE BOTTES, et quelque chose pour les tenir chaudes, est ce que chacun de vous a besoin; l'endroit pour trouver ces articles est chez BRODEUR & BEAUVIS, 273, Rue Notre-Dame.

AVIS. Officiers et Volontaires qui partent pour la Frontière.

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION

1870 1870 DE LAPRAIRIE. A partir de LUNDI, le 23 MAI, Jusqu'à avis contraire, le VAPEUR LAPRAIRIE CAPT. HEBBERT.

LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS De Laprairie à 6.00 a.m., 9.00 a.m. et 1.00 p.m. De Montréal à 7.30 a.m., 11.00 a.m. et 4.30 p.m.

EXCURSIONS A LAPRAIRIE TOUS LES SAMEDIS ET DIMANCHES Si le temps le permet.

MILLAR & JONES, EXPEDITEURS ET AGENTS MARITIMES. (Successeurs de Glassford Jones & Co.)

MILLAR & JONES, QUAI ANGLIN, KINGSTON. Montréal, 15 mai 1870.

DEMENAGEMENT. THOS. RIDDELL & Cie. ont transporté leur établissement au No. 387, RUE NOTRE-DAME

NOUVELLE TAPISSERIE, qu'ils vendront à BIEN BON MARCHÉ.

HEUREUSES NOUVELLES. L'atelier de Teinture, d'Impressions, de Nettoyage et de Dégraissage de la Puissance.

Le Dr. M. F. E. VALOIS BUREAU DE DENTISTE. 114, RUE ANNE, (Griffintown), - 114 MONTREAL.

HEUREUSES NOUVELLES. L'atelier de Teinture, d'Impressions, de Nettoyage et de Dégraissage de la Puissance.

BOIS DE SERVICE. PILLAR & LUPTON 498, RUE CRAIG, Près la Grande Rue St. Laurent.

BOIS DE SERVICE. PILLAR & LUPTON 498, RUE CRAIG, Près la Grande Rue St. Laurent.

BOIS DE SERVICE. PILLAR & LUPTON 498, RUE CRAIG, Près la Grande Rue St. Laurent.

BOIS DE SERVICE. PILLAR & LUPTON 498, RUE CRAIG, Près la Grande Rue St. Laurent.

BOIS DE SERVICE. PILLAR & LUPTON 498, RUE CRAIG, Près la Grande Rue St. Laurent.

BOIS DE SERVICE. PILLAR & LUPTON 498, RUE CRAIG, Près la Grande Rue St. Laurent.

BOIS DE SERVICE. PILLAR & LUPTON 498, RUE CRAIG, Près la Grande Rue St. Laurent.

BOIS DE SERVICE. PILLAR & LUPTON 498, RUE CRAIG, Près la Grande Rue St. Laurent.

MAISON PENSION PRIVEE

Trois ou quatre pensionnaires ou une famille ou deux trouveront une bonne pension au No. 12 Rue Sanguinet. Montréal, 16 Mai 1870

TAPISSERIE! Notre importation de TAPISSERIE du printemps offre la plus grande variété de Patrons Nouveaux que l'on puisse trouver à Montréal.

GRAINES. Les sous-signés réclament particulièrement le patronage des Fermiers et des Sociétés d'Agriculture et d'Horticulture sur les envois de NOUVELLES GRAINES de FLEURS et de JARDINS qu'ils viennent de recevoir de la célèbre maison de VILLEMORIN-ANDRIEUX & Co PARIS

Choux Carottes Betteraves Concombes Choux-Fleurs Laitues Melons Navets Pois Raves, etc.

Graines de gros Oignon rouge Americaines, Graines de grand Trèfle rouge de Rawdon,

Graines de grand Trèfle rouge de Vermont, Graines de grand Trèfle rouge de Hollande,

Graines de grand Trèfle blanc de Hollande, et Graines de Mil, Luzerne, Sainfoin, Sorghum, Lentilles, etc

Choisies avec grand soin par les meilleurs cultivateurs du pays. Devins & Bolton SALLE D'APOTHIQUAIRES.

Day, Terrault & DeBlois, FONDEURS Manufactureurs de Poêles, &c.

FONDEURS DES ARTISANS, 114, - RUE ANNE, (Griffintown), - 114 MONTREAL.

DEMEAGEMENT. MEUBLES DE MENAGE.

Compagnie d'Assurance LA ROYALE, CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

Compagnie d'Assurance LA ROYALE, CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

Compagnie d'Assurance LA ROYALE, CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

Compagnie d'Assurance LA ROYALE, CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

Compagnie d'Assurance LA ROYALE, CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

Compagnie d'Assurance LA ROYALE, CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

Compagnie d'Assurance LA ROYALE, CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

JOSEPH B. DALEY, FABRICANT DE

ROULEAUX pour les IMPRIMEURS et COMPOSITION pour ROULEAUX, 26, ANN STREET, NEW-YORK.

Je prétends que mes Rouleaux et ma Composition pour les Rouleaux sont faits avec les MEILLEURS MATERIAUX, et préparés de manière à se que la Composition, lorsqu'elle est reformée, ne puisse s'écarter du droit. Cette composition est exempte de trous d'air, ne se fend pas, et dure au moins un tiers de plus qu'aucune autre composition actuellement offerte en vente.

STOCKS et MONTURES de ROULEAUX de TOUTES DIMENSIONS CONSTAMMENT EN MAGASIN ET ACHETES ET VENDU.

AVIS IMPORTANT! S. B. SCOTT & CIE., LES SEULS AGENTS DANS LA PROVINCE

Pour la vente des célèbres Machines à Coudre DE WHEELER & WILSON, ET DE LA Pompe Américaine Submergée à Double Action et à l'Epreuve de la Gelée

UN IMMENSE ETALAGE D'HABILLEMENTS D'ENFANTS, TELS QUE HABILLEMENTS COMPLETS POUR ENFANTS, HABILLEMENTS COMPLETS POUR PETITS GARÇONS, HABILLEMENTS COMPLETS POUR ADOLESCENTS, CHEZ J. G. KENNEDY & Cie., 31, Grande Rue St. Laurent, Montréal.

Leur département d'habillements d'enfants contient le plus grand assortiment du Canada. C'est probablement le seul magasin en Canada qui tienne un assortiment complet d'habillements d'adolescents, pour tous les âges.

HABILLEMENTS POUR ENFANTS: Habillements complets Knickerbocker pour enfants, \$2.50 à \$5.00; Habillements complets de Byron pour petits garçons, \$4.00 à \$7.50; Habillements complets de Domaine, \$4.50 à 7.50; Habillements complets de Collège pour adolescents, \$4.50 à 9.50; Habillements complets de Visite, \$4.50 à 9.50.

PILULES DE BLANCARD A L'IODURE DE FER INALTERABLE APPROUVÉES PAR L'ACADEMIE DE MEDECINE DE PARIS, ETC.

Participant des propriétés de l'Iode et du Fer, ces Pilules s'emploient spécialement contre les Scrofules, la Phtisie à son début, la Faiblesse de Tempérament, ainsi que dans tous les cas (pâles couleurs, anémies, etc.) où il est nécessaire de réagir sur le sang, soit pour lui rendre sa richesse et son abondance normales, soit pour provoquer ou régulariser son cours périodique.

Se trouvent dans toutes les Pharmacies. Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40.

ETABLISSEMENT DE CHAPEAUX QUI A REMPORTÉ LE PREMIER PRIX A. BRAHADI COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST. LAMBERT, ENSEIGNE DU LION.

Vient de recevoir une grande variété et un complet assortiment de Chapeaux soyeux et légers Anglais, Français et Américains, de toutes couleurs.

L'assortiment le plus considérable qui ne peut être surpassé en cette ville en fait de Chapeaux de Feutre et de Casquettes Ecossaises pour les enfants. Meilleurs Chapeaux de soie Lincoln et Bennett, à l'Etablissement de fourrures de premier prix de A. BRAHADI, COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST. LAMBERT.

BARBIER DEMANDE. On demande immédiatement un bon barbier de première classe à Ottawa. On donnera un salaire de neuf piastres (\$9) par semaine.

UNE PRESSE ADAMS format royal, 18 x 24, presque aussi bonne que neuve. Ces Presses sont actuellement en usage dans les ateliers de l'Ordre, et on ne les vend que dans le but de faire place à d'autres que nous venons d'acheter et parce que l'exigence de notre local ne nous permet pas de les garder.

La Banque Jacques-Cartier. AVIS est par le présent donné qu'un DIVIDENDE de QUATRE pour cent sur le Capital de la Banque Jacques-Cartier, a été déclaré pour le semestre courant, et sera payable à la Banque, le et après le 1er JUILLET PROCHAIN.

La Banque Jacques-Cartier. AVIS est par le présent donné qu'un DIVIDENDE de QUATRE pour cent sur le Capital de la Banque Jacques-Cartier, a été déclaré pour le semestre courant, et sera payable à la Banque, le et après le 1er JUILLET PROCHAIN.

